

LOI N° 2014-05 DU 05 MARS 2014

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 26 décembre 2013, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Bohicon, Ouidah, Pobè, Sakété et Dassa-Zoumé en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 25 février 2014 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de sept millions sept cent quarante deux mille neuf cents (7 742 900) Unités de Compte équivalant à cinq milliards huit cent trente trois millions neuf cent cinquante six mille neuf cent vingt et un (5 833 956 921) francs CFA hors taxes signé à Cotonou, le 26 décembre 2013, entre la République du Bénin et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du projet de pavage de rues et d'assainissement dans les communes de Bohicon, Ouidah, Pobè, Sakété et Dassa-Zoumé en République du Bénin.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat. *BY*

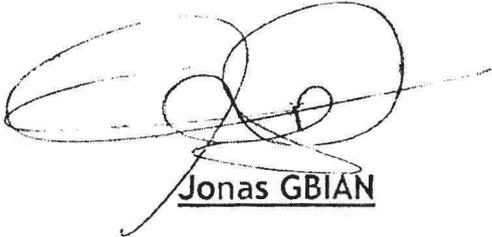
Fait à Cotonou, le 05 mars 2014

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat
et de l'Assainissement,



Jonas GBIAN



Christian SOSSOUHOUNTO

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MUHA 2- AUTRES MINISTERES 24-
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3-
UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.- 